

Thème 9 : Quelles évolutions pour le secteur du bâtiment pour le neuf et le parc existant ?

CAHIER D'ACTEUR
N°22 février 2022

EDITO

La plupart des bâtiments publics ayant été construits dans les années 1970, de nombreux investissements sont désormais nécessaires pour répondre aux nouveaux enjeux de réduction des dépenses énergétiques.

Les travaux à mener doivent permettre de réduire la consommation, qui est actuellement 5 fois supérieure aux exigences actuelles (i.e. autour de 50 kWh/m²/an).

Dans le même temps, 5,6 millions de ménages sont concernés par la précarité énergétique. Il est impératif de lutter contre les logements insalubres pour répondre efficacement aux questions de santé publique, de pouvoir d'achat et d'atteinte des objectifs climatiques nationaux.

Bien que la moitié des Français soient convaincue de la nécessité de réaliser des travaux de rénovation énergétique, ils n'ont pas toujours les moyens.

La décarbonation du bâtiment concerne donc à la fois les particuliers, les entreprises et les collectivités.

CAHIER D'ACTEUR TEKSIAL

Notre cahier d'acteur vise à apporter une réflexion sur les leviers à privilégier pour la décarbonation des bâtiments du parc existant..

ACTIVITES DE TEKSIAL

TEKSIAL est une société d'accompagnement dans la maîtrise de la consommation énergétique. Elle apporte depuis 1987 aux entreprises, collectivités, particuliers, professionnels du bâtiment et énergéticiens des solutions clefs en main leur permettant de concrétiser et d'optimiser à long terme leurs projets et démarches d'efficacité énergétique. Son objectif : maîtriser leur consommation d'énergie et aider les entreprises, industries et collectivités à accroître leur performance. TEKSIAL s'inscrit dans la trajectoire portée par les pouvoirs publics dans le cadre de la stratégie nationale bas carbone et des politiques publiques en faveur de la rénovation énergétique et en particulier de la rénovation multi-travaux.

Les dynamiques engagées sur le terrain de la rénovation montrent que certains freins doivent encore être levés pour **engager la France sur un rythme plus soutenu** de chantiers permettant alors de répondre aux différentes ambitions climatiques. Parmi ces obstacles, nous constatons des besoins en formation des artisans, de mises en relation locales des parties prenantes de cet écosystème et de financement plus adapté. En répondant à ces besoins, l'on pourra **inciter de façon pérenne à la décarbonation et à l'efficacité énergétique du parc de bâtiments existants et à venir.**

LUTTER CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE ET LES PASSOIRS ENERGETIQUES

Les freins à la réalisation de travaux de rénovation énergétique des bâtiments sont certes nombreux mais identifiés : la contrainte budgétaire et la **méconnaissance des dispositifs entourant la rénovation énergétique**. En effet, **66%¹ des Français ne sont pas en mesure de citer une aide financière permettant de réaliser des travaux de rénovation**. Outre les économies d'énergie qu'elle permet, la rénovation énergétique améliore le confort thermique à l'intérieur des logements, permet une meilleure qualité de l'air et donc une meilleure santé au bénéfice de ses occupants.

¹Baromètre 2021 « Les Français et la rénovation énergétique », Sondage Opinionway pour Monexpert-renovation-energie.fr, novembre 2021

MASSIFIER LA RENOVATION

La lutte contre la précarité énergétique est une urgence

La meilleure incitation qu'il soit pour la rénovation énergétique repose sur un système d'aides développé pour aider au mieux les occupants d'un logement en situation de précarité énergétique, mais aussi simplement en situation modeste. Il est donc essentiel de faire fonctionner au mieux les aides déjà présentes et qui ont fait leur preuve, à l'image des primes coups de pouce, et de **renforcer ces aides afin de réduire le reste à charge des ménages d'autant plus s'ils sont en situation de précarité.**

De la nécessité de développer les formations des professionnels du secteur

L'idée de massification des travaux de rénovation énergétique repose en grande partie sur la capacité des acteurs à développer des compétences pour aller vers des travaux de rénovations plus efficaces en termes d'économie d'énergie. Ceci permettra de **structurer une filière encore naissante.** Aujourd'hui, le marché de la rénovation performante peine pourtant à décoller : seuls 36 logements en copropriétés et 1172 maisons individuelles ont pu bénéficier des coups de pouce relatifs en 2021. Pour remédier à cela, la capacité des professionnels à développer cette offre constitue une réponse efficace.

Il convient aujourd'hui de **repenser la formation initiale propre au secteur de la rénovation énergétique**, aujourd'hui trop silotée par rapport aux différentes actions sur la chaîne de valeur. L'approche globale de la formation à la rénovation énergétique doit être privilégiée, aussi bien sur le pan de la prestation intellectuelle (ingénierie et

développer la formation initiale), que sur l'apprentissage des technologies les plus innovantes en matière d'amélioration énergétique, ou bien sur la maintenance du bâtiment dans son ensemble.

De plus, compte tenu de l'urgence climatique à laquelle nous faisons collectivement face, il est indispensable d'**introduire une valeur verte** non plus uniquement au niveau du logement, mais sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la rénovation énergétique. Cette idée implique la mise en place de formations pertinentes pour les professionnels du secteur sur différentes thématiques, comme sur l'utilisation de matériaux biosourcés ou pour une meilleure gestion des déchets de chantier.

QUELLES MESURES POUR VISER L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE RENOVATION ?

Rendre l'objectif européen encore plus ambitieux

En juillet 2021, la Commission européenne a présenté le plan « Fit-for-55 » dans le but de réviser la directive européenne d'efficacité énergétique. A ce titre, l'Europe doit mener des efforts significatifs en termes de transition énergétique d'ici 2030, en réduisant de 55% les émissions de gaz à effet de serre, et ainsi s'inscrire dans la trajectoire de neutralité carbone en 2030. A périmètre constant, nous soutenons l'idée d'objectifs encore plus ambitieux sur la **rénovation des bâtiments publics et des entreprises ou industriels, à travers notamment, la directive de performance énergétique.**

Accompagner les collectivités dans la compétence énergétique

Le **décret tertiaire** se doit de devenir le grand enjeu pour les collectivités territoriales par la mise en place de programmes pluriannuels d'investissement pour

massifier la rénovation énergétique de leurs bâtiments publics, en complément du fonds européen de développement régional, des subventions régionales et des investissements formulés dans le plan France Relance.

Les communes doivent davantage s'accaparer le dispositif des CEE à la fois pour intensifier les travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics mais aussi, profiter de leur proximité territoriale pour lutter activement et efficacement contre le mal-logement du parc résidentiel. Actuellement, très peu de communautés ont recours au dispositif des CEE pour rénover des bâtiments publics alors que l'état de ceux-ci est parfois alarmant : écoles, hôpitaux, structures culturelles ou sportives, etc.

Pour alerter efficacement les collectivités sur les outils mis à leurs dispositions en matière de transformation énergétique, nous pensons que, dans un premier temps, **le syndicat départemental d'énergie doit communiquer directement et régulièrement auprès des représentants des intercommunalités.** Les commissions locales d'énergie constituent également un important canal de communication auprès des collectivités. Si les collectivités sont davantage sensibilisées aux

dispositifs existants de rénovation énergétique alors les travaux de rénovation dans les bâtiments collectifs se déploieront. La rénovation des bâtiments publics doit se faire à l'échelle locale dans un souci d'efficacité de mise en œuvre.

La part budgétaire allouée par les collectivités à destinations des bâtiments publics démontrent de l'utilité de rénover le parc existant et d'aborder les futures constructions dans une logique environnementale davantage pertinente. **L'accent doit donc être mis sur l'accompagnement technique des collectivités dans la réalisation de leurs objectifs**, et le plus tôt possible, pour engager une réelle stratégie de collecte de données énergétiques. Le curseur et les investissements se doivent d'être aussi portés sur l'accompagnement de l'utilisateur, qui est au cœur de la démarche de sobriété énergétique. Enfin, pour faciliter ces organisations, les textes réglementaires doivent être émis le plus tôt possible et ainsi laisser le temps aux collectivités et entreprises assujetties de mettre en place leur schéma directeur.

mentionne l'obligation d'un reste à charge minimal, notamment pour les ménages les plus modestes. Il convient donc de favoriser un reste à charge le plus bas possible, pour tous les ménages, en intervenant davantage sur **l'augmentation du montant des aides ou des plafonds des aides.**

Ces augmentations, nécessaires à la bonne conduite de la réalisation des objectifs climatiques, peut s'opérer par la révision de la valorisation de certaines fiches CEE, mais aussi dans un premier temps par la stabilité du montant des aides dans le temps, d'autant plus dans le cadre d'une rénovation performante ou globale qui demanderait un certain laps de temps pour la réalisation des travaux. Une autre possibilité résiderait dans le fait de favoriser et de donner de l'ampleur au financement sans avance cumulant CEE et MaPrimeRénov' dans un

AGIR SUR LES MECANISMES DE FINANCEMENT

ACCENTUER L'AIDE AUX MENAGES

Agir sur le reste à charge de tous les ménages

La problématique du reste à charge pour les travaux de rénovation énergétique représente un point crucial des politiques attenantes. A cet effet, la loi portant lutte contre le dérèglement climatique

processus automatisé et sécurisé – tiers-financement ou tiers-payant – grâce à des échanges d'informations et de données entre les acteurs publics et privés.

LES FACILITES DE FINANCEMENT

Réduire les contraintes organisationnelles.

Actuellement, il est compliqué d'embarquer tous les acteurs, y compris les acteurs du financement de la chaîne de la rénovation énergétique. L'enjeu est donc d'impliquer ces acteurs en facilitant et en élaborant des passerelles pour l'octroi de solutions de financement pour les ménages, ce dernier étant coûteux pour les acteurs notamment à cause des frais de dossiers. La **création d'une fiche CEE « Offre de l'éco-PTZ Rénovation performante » ou applicable à tout autre dispositif bancaire permettrait ainsi de massifier les solutions de financement** proposées.

Enfin, il mérite qu'une réelle innovation sur les nouveaux produits d'épargne bancaire et de prêt soit impulsée pour répondre à cette question de facilité de financement pour les travaux de rénovation énergétique. Le contexte actuel, caractérisé par un certain niveau d'inflation, ne doit pas retarder l'engagement pour les ménages dans les travaux de rénovation énergétique. Ces produits devraient donc être régulés pour mettre en avant un taux d'intérêt intéressant, indexé, a minima, sur le niveau d'inflation, avec une bonification de l'Etat si cela est nécessaire à l'impulsion du dispositif.

PERENNISER LES INCITATIONS A LA DECARBONATION ET A L'EFFICACITE ENERGETIQUE

Adopter une vision à long-terme

Pour le secteur industriel et les entreprises, les

investissements menés pour la décarbonation et l'efficacité énergétique sont aujourd'hui conditionnés à des appels à projets menés par les autorités publiques, en attestent les mesures financières émises par le Plan France Relance.

Ces dispositifs ne permettent pas de mobiliser l'ensemble des acteurs à mener de manière pérenne des actions sensibles en termes d'efficacité et de transition énergétique. Pourtant, l'industrie reste le 4^{ème} contributeur d'émissions de gaz à effet de serre sur le territoire national, en étant à l'origine de 78 Mt CO2 eq. émis en 2019.

Il convient donc de **créer une véritable politique d'incitation à décarboner à long terme pour le secteur industriel français** en donnant un horizon clair et anticipé.

Un modèle d'aides basé sur le fonctionnement de MaPrimeRénov', autrement dit sur la forme d'une incitation directe, paraît pertinent pour continuer à engager ces entreprises dans la démarche d'efficacité énergétique

SYNTHESE

La consultation à laquelle nous répondons vise à apporter des solutions opérationnelles permettant un impact réel et direct sur les ambitions de rénovation énergétique du parc de bâtiments existants (particuliers, collectivités ou tertiaires) mais aussi sur les stratégies de financements. Le budget associé pour permettre ces nouvelles mesures nécessite une politique sur le plus long terme pour ainsi répondre aux enjeux climatiques :

- Mettre en place une formation plus adaptée pour éveiller les consciences à la nécessité de procéder à des travaux de rénovation, notamment des bâtiments ;
- Proposer des actions de financement plus larges bénéficiant à la fois aux ménages et aux entreprises.